



MULTI-ACCUEIL MAISON DE L'ENFANCE

Ce certificat est rempli par le médecin traitant autorisant l'admission de l'enfant s'il est âgé de plus de 4 mois (*).

Je soussigné(e) Docteur

Certifie que l'enfant né(e) le

- Est apte à la vie en collectivité,
- Les vaccinations obligatoires sont en règle,
- L'information sur la population à risque élevé de tuberculose a été détaillé(e) au(x) parent(s)
 - o vaccination B.C.G. recommandée oui non
 - o vaccination B.C.G. réalisée : oui non

Antécédents médicaux, maladie chronique nécessitant une prise en charge ou une vigilance particulière en collectivité :

.....
.....

Traitement de fond de l'enfant (s'il y a lieu) :

.....
.....

Allergies (alimentaires, médicamenteuses, saisonnières, ...) nécessitant des précautions particulières :

.....
.....

Problèmes particuliers touchant l'enfant (qu'il peut être utile de connaître au sein de la collectivité) :

.....
.....

Avec avis parental, délégation médicale à une éventuelle administration de paracétamol

Fait à, le

Signature et cachet du médecin :

(*) N.B. : pour les enfants de moins de 4 mois et les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique, le certificat d'aptitude sera établi par le médecin de la crèche.

Un R.D.V. sera programmé avec celui-ci lors de l'entretien avec la direction du multi-accueil.